

16^{ème} Open International d'Amilly

1^{er} Open Jeunes d'Amilly

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

L'Échiquier du Gatinais organise du 7 au 9 juin 2025 le 16^e Open International d'Amilly, et le 1^{er} Open Jeunes d'Amilly. Les tournois ont lieu à l'Espace Jean-Vilar, 264 rue de la Mère Dieu, 45200 AMILLY.

Dans ce règlement, on appelle joueur un participant quel que soit son genre.

Ces tournois sont ouverts à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement et tenue corrects exigés ;
- Être licencié A pour la saison en cours à la Fédération Française des Échecs (FFE) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR) ;
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Le 1^{er} Open Jeunes est réservé aux joueurs de 16 ans et moins (catégories U8 à U16 inclus).

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur, adoptées par le 93^{ème} congrès de la FIDE (Chennai, Inde) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse intégral en 6 rondes (règles C04) sans aucune protection de club ni de famille. Ils sont assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI 3.3.8.

Les deux tournois sont homologués pour le classement Elo FIDE de juillet 2025.

Remarques :

- Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.
- Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.
- Pour le calcul du Buchholz/Buchholz tronqué dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Article 3 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0). Sauf en cas d'exemption, les parties non jouées sont comptabilisées 0 point.

Le départage en cas d'égalité de points est le Buchholz, puis le Buchholz Tronqué, et enfin la Performance.

Article 4 : Cadence

Pour les deux tournois, la cadence est de **1h30 avec un incrément de 30 secondes par coup pour toute la partie.**

Article 5 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (AI/AFE2).

Article 6 : Droits d'inscription

Droits d'inscriptions :

- Adultes : 32€ / Jeunes : 16€
- Gratuit pour les GMI et MI.

Article 7 : Prix

La liste définitive des récompenses sera affichée avant le début de la ronde 4.

Les prix ne concernent que le tournoi principal. Ils sont non cumulables.

Chaque lauréat se verra remettre le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches Elo,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Les prix au classement général sont répartis au système Hort. Tous les autres prix sont distribués à la place. Aucun prix inférieur à 32€ ne sera distribué au titre du classement général.

Les prix ne sont remis qu'aux lauréats présents lors de la remise des récompenses ; tout lauréat absent de la remise des récompenses renonce de fait à son prix. Toutefois, un lauréat qui ne pourrait pas assister à la remise des récompenses, pour une raison de force majeure, pourra demander à recevoir son prix par voie postale.

Article 8 : Dates et horaires des rondes

Pointage	Samedi 7 juin 2025	Avant 9h30
Ronde 1	Samedi 7 juin 2025	10h00
Ronde 2	Samedi 7 juin 2025	15h00
Ronde 3	Dimanche 8 juin 2025	10h00
Ronde 4	Dimanche 9 juin 2025	15h00
Ronde 5	Lundi 10 juin 2025	9h00
Ronde 6	Lundi 10 juin 2025	14h00
Remise des prix	Lundi 10 juin 2025	18h00

Seront appariés à la Ronde 1 tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur présence lors du pointage. Tout joueur se présentant après 9h30 le samedi 7 juin 2025 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Un temps de pause minimum de 15 minutes sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante.

Article 9 : Bye

Tout joueur pourra prendre un « Bye », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum pendant le tournoi, obligatoirement pris lors des rondes 1 à 4.**

Article 10 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard est forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06.33.75.23.01 en précisant ses nom et prénom.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie :

- Les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, indiqueront clairement le résultat en encadrant le nom du vainqueur, ou les deux noms en cas de partie nulle ;
- Les deux joueurs remettent leurs pièces en place sur l'échiquier ;
- Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) remettra les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 12 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE, ainsi que le code éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour constater la nullité.

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur pour la ronde en cours. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit. Pendant les rondes, éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Les analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu. À la buvette, l'analyse de toute partie en cours est interdite. Les conversations et lectures suspectes sont interdites pendant les rondes.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de compétition, un téléphone ou autre appareil électronique de communication (montres connectées, écouteurs Bluetooth, etc.). Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur ou joueuse à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur ou joueuse a un tel appareil sur lui sur le lieu de compétition, ou que l'appareil produit un son, il perdra la partie et son adversaire sera déclaré vainqueur.

Article 13 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle de jeu. Elle est composée de l'organisateur, de l'arbitre principal et de trois joueurs ou joueuses participant(e)s au tournoi.

Article 14 : Droit à l'image

Tout participant au tournoi autorise le club à publier par voie de presse et/ou internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 15 : Remarques

Tout au long du tournoi, les règles de la F.F.E et de la F.I.D.E seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE. Une échelle de sanctions allant de l'avertissement oral à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principale

Loriane Lebret

L'organisateur

Vincent Normand